



CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 26 NOV. 2007

Monsieur Yannick CAMBRAY
Conseiller Territorial
B.P. : 4477

SAINT-PIERRE

Monsieur le Conseiller Territorial,

Par courrier en date du 13 novembre dernier, vous avez appelé mon attention sur les délais de mise à disposition des conseillers des projets de procès-verbaux des séances officielles.

Comme vous le faites observer, il est vrai que les procès-verbaux des séances qui ont eu lieu depuis juillet 2006 ne vous ont pas été communiqués.

Cet état de fait est malheureusement dû à la longue maladie de l'agent qui en avait la charge.

Le récent rétablissement de cet agent nous a permis d'engager la rédaction de ces projets qui devraient pouvoir vous être transmis dans les meilleurs délais.

Toutefois, dès à présent, les enregistrements sont à la disposition de chacun des conseillers.

Si vous souhaitez les consulter, je vous propose, si vous en êtes d'accord et afin de faciliter l'organisation du service, que vous preniez rendez-vous, deux agents travaillant actuellement à temps partiel à la résorption du retard accumulé.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Territorial, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane Artano Le Président,



Stéphane ARTANO